

Ressources naturelles  
et Faune

Québec



ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION  
DE DROIT  
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2009-02-02 à 12:00 a été inscrite au Livre  
foncier de la circonscription foncière de Laval  
sous le numéro 15.929.388.*

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de décontamination	
Nom des parties :	Requérant	N.V. Cloutier Inc.

## AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

### CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL

---

Rosemère, ce vingt-deuxième jour de janvier de l'an deux mille neuf (2009).

#### COMPARAÎT :

**N.V.CLOUTIER INC.** personne morale légalement constituée, ayant son siège social situé au 2500, rue King, à Sherbrooke, province de Québec, J1J 2H1, agissant aux présentes et représentée par Louis Martineau, son secrétaire, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration en date du dix-neuf décembre deux mille huit (19-12-2008) laquelle résolution est toujours en vigueur, n'ayant été ni révoquée ni amendée depuis cette dernière date, et dont copie certifiée conforme demeure annexée à la minute numéro 9289 du notaire soussigné ;

(ci-après le « **Comparant** »)

**LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS** et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Laval** d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de(s) l'étude(s) de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

#### 1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Le lot numéro **1 255 842** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de **Laval** ; et
- 1.2 portant l'adresse civique 300, boulevard Arthur-Sauvé, à Laval, province de Québec, H7R 3V2 ;

(ci-après « l'Immeuble »)

#### 2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

**N.V.CLOUTIER INC.** est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro **949 190** et son adresse est 2500, rue King, à Sherbrooke, province de Québec, J1J 2H1.

#### 3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de **Laval** et l'utilisation suivante, commerciale où des activités d'une station service sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

#### **4. DÉCLARATION PRÉALABLE**

Le Comparant a déposé auprès du ministère de l'Environnement le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent :

- **Réhabilitation environnementale des sols dans le secteur de la fosse aux réservoirs et de l'îlot des pompes au 300, boulevard Arthur-Sauvé, Laval, Qc, dont le numéro de référence est 18406, daté du 15 janvier 2009.**

#### **5. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION**

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation, Réhabilitation environnementale de la propriété identifiée par l'adresse civique 300, boulevard Arthur-Sauvé, Laval, Qc, dont le numéro de référence est 18406, daté du 15 janvier 2009, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

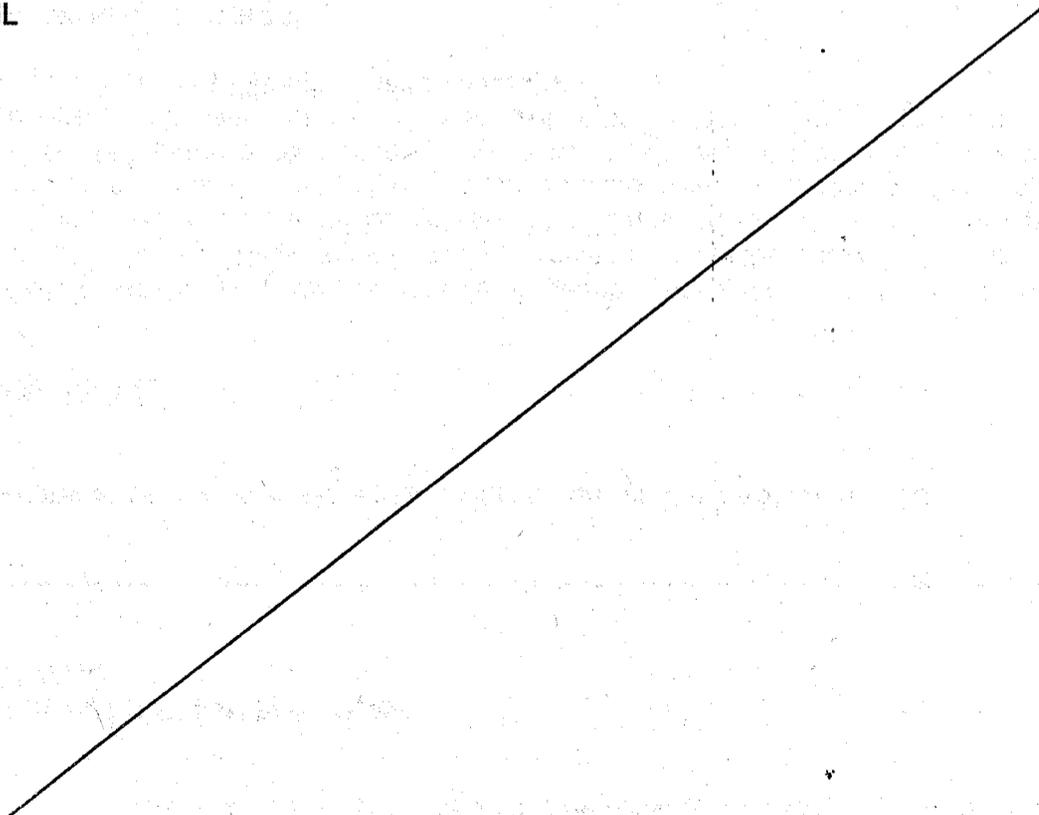
- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires;
- 5.2 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'immeuble;
- 5.3 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 5.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par **Yves Patenaude**, expert agréé, en date du **15 janvier 2009**, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

#### **6. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION**

Le cas échéant, mention est faite que les restrictions suivantes à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier sont devenues caduques du fait de la décontamination :

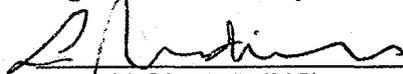
NIL



Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble, ou partie de celui-ci.

**EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ**

**Signature du Comparant :**



N.V. CLOUTIER INC.

Par : Louis Martineau

Rosemère, 22 janvier 2009

Lieu et date

**ATTESTATION**

Je, soussigné, **Me Patricia LAJEUNESSE**, notaire, atteste que :

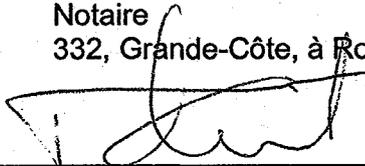
1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du **Comparant**;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le **Comparant**;
3. Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à Rosemère, province de Québec, ce vingt-deuxième jour de janvier de l'an deux mille neuf (2009).

Nom : Me Patricia Lajeunesse

Qualité : Notaire

Adresse : 332, Grande-Côte, à Rosemère, province de Québec, J7A 1K3



Me Patricia LAJEUNESSE, Notaire

## FORMULAIRE D'ATTESTATION

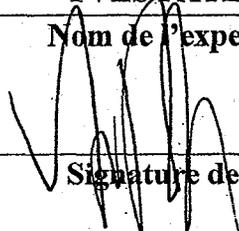
### RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

<b>1. LOCALISATION DU TERRAIN</b>	
Adresse : 300, Boulevard Arthur-Sauvé, Laval, Qc, H7R 3V2	
N <sup>os</sup> de lots : 1255842	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45° 33' 22.41" Longitude : 73° 52' 48.32"
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
<b>2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>OU DU LOCATAIRE</b> <input type="checkbox"/>	
Nom : Claude Martineau	
Nom de l'entreprise : N.V. Cloutier Inc	
Adresse : 2550, rue King Ouest, Sherbrooke	Code postal : J1L 2H1
N <sup>o</sup> de téléphone : 819-820-5411	N <sup>o</sup> de télécopieur :
<b>3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ</b>	
Titre : EES - PHASES I ET II DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE ZONAGE DE LA PROPRIÉTÉ 300, BOULEVARD ARTHUR-SAUVÉ, LAVAL, QC	
Firme : GESTENV INC	
Auteur : Jade Berthiaume et Yves Patenaude	Date : 30 octobre 2008

Après vérification du rapport final des travaux de réhabilitation, j'atteste que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences du plan de réhabilitation, préalablement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

YVES PATENAUDE

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

176

Numéro d'identification  
de l'expert

17 nov 2008

Date

p. j. Grille d'attestation pour la réalisation de travaux de réhabilitation



6750 rue de L'Esplanade  
Suite 305  
Montréal (Québec)  
H2V 4M1

Tél: (514) 277-0812  
Fax: (514) 277-0453

Montréal, le 15 janvier 2009

**Patricia Lajeunesse, notaire**  
332, Grande-Côte  
Rosemère, Qc J7A 1K3

**RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE  
DE LA PROPRIÉTÉ IDENTIFIÉE PAR L'ADRESSE CIVIQUE  
300, BOULEVARD ARTHUR SAUVÉ, LAVAL, QC**

**N/Dossier: 18406**

Me Lajeunesse,

La présente résume l'étude de réhabilitation réalisée sur la propriété mentionnée en rubrique. Considérant la nature de l'étude ainsi que les résultats obtenus, vous êtes tenus, en vertu de l'article 31.58 de la Loi 72, d'inscrire un avis de décontamination au registre foncier et de prévenir le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Le présent document doit être annexé à l'avis de décontamination.

## RÉSUMÉ DE LA RÉHABILITATION

**Localisation du terrain :** 300, Boulevard Arthur-Sauvé, Laval, QC, H7R 3V2, Qc.  
Lot 1 255 842 du cadastre officiel du Québec

**Coordonnées :** UTM : Fuseau 18 5045336 mN et 587450 mE  
NAD 83: 45°33'22.41" N 73°52'48.32" W

**Propriétaire du site:** N.V. Cloutier Inc.  
2500 rue King Ouest, Sherbrooke, QC, J1L 2H1  
**Personne Contact :** M. Claude Martineau Téléphone : (819) 820-5411

### Nature des contaminants

Les travaux de réhabilitation environnementale des sols font suite à une évaluation environnementale de site (EES) Phases I et II. Cette étude a démontrée que des sols dont les concentrations en hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) excédant les valeurs de l'Annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* du MDDEP étaient présents sur la propriété. L'évaluation environnementale concluait qu'il y avait approximativement 155 mètres cubes de sols contaminés au-delà du critère B. Les sols contaminés se retrouvaient à une profondeur approximative de 3,5 à 5,0 mètres sous la surface. Par ailleurs, les résultats analytiques des échantillons d'eaux souterraines prélevés dans les puits d'observation démontraient que les eaux respectent le critère "eau de consommation" pour le paramètre des hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM).

Les travaux d'évaluation environnementale des sols ont été réalisés dans le cadre de l'application de la loi 72 (article 31.53) suite à un changement projeté d'utilisation du site où des activités d'une station service ont eu lieu. Un projet domiciliaire est prévu sur la propriété à l'étude.

## Résumé des travaux

Les travaux de réhabilitation environnementale ont été exécutés le 8 octobre 2008. Au cours des travaux, un total de 108,92 tonnes métriques de sols contaminés en HAM (classe B-C) a été retiré des lieux et disposé dans un centre de traitement autorisé. Suite aux travaux d'enlèvement et de disposition de sols contaminés, quatre (4) échantillons de sol ont été prélevés sur les parois et le fond de l'excavation. Ces échantillons ont été analysés pour les paramètres des hydrocarbures pétroliers de C<sub>10</sub> à C<sub>50</sub> (HP) et/ou des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et/ou des hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM).

Les résultats d'analyses sur les échantillons de sols prélevés ont démontrés des concentrations des contaminants qui respectent les valeurs de l'Annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* du MDDEP.

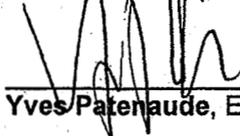
## Contamination résiduelle

Il réside sur la propriété des sols contaminés en HAM dans la classe A-B. Ces sols se retrouvent dans les parties Nord et Nord-est de la propriété, en périphérie des travaux de réhabilitation, à une profondeur allant de 3,5 à 5 mètres. La contamination résiduelle s'étale sur une superficie approximative de 150 mètres carrés pour un volume de 225 mètres cubes.

## Eaux souterraines

Aucun contaminant présent dans les eaux souterraines n'a été observé lors de l'étude de caractérisation réalisée antérieurement. Les résultats analytiques des échantillons d'eaux souterraines prélevés dans les puits présents sur la propriété n'ont pas révélé la présence de contamination qui excédait les critères retrouvés dans la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (MENV, 2001) pour les paramètres analysés.

Résumé réalisé par



Yves Patenaude, Expert Agréé, no 176

15 janvier 2009

Date

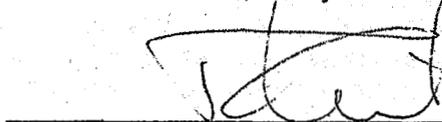
Soumis par M. Louis Martineau pour le propriétaire du site N.V. Cloutier Inc

Louis Martineau

22 janvier 2009

Date

Attesté à Rosemère, le 22 janvier 2009 par



Me Patricia Lajeunesse, Notaire